

Lettre ouverte aux chambres patronales FIEHP - UHP

La négociation en panne dans le secteur privé

L'attitude peu constructive et la vision à court terme dont font preuve les deux chambres patronales FIEHP et UHP au cours des négociations sur les salaires rendent incertain l'avenir du secteur privé, et conduisent la CFDT à douter de la réelle volonté des représentants patronaux de doter ce secteur d'une vraie convention collective étendue, applicable à tous les salariés.

Pour la CFDT, la négociation collective est le pivot indispensable d'une politique contractuelle dynamique au niveau de la branche. En effet, seule la négociation à ce niveau permet d'instaurer des garanties sociales pour tous les salariés de notre secteur, et des règles applicables à toutes les entreprises.

Pour autant, une telle ambition n'est possible que si elle est partagée par les acteurs patronaux, aussi bien dans la méthode que sur le fond. Et, depuis le début des négociations salariales, la CFDT ne cache pas sa déception et s'interroge sur la réelle volonté des chambres patronales d'évoluer dans ce sens. Ce qui conduit la CFDT à s'interroger également sur l'avenir de la CCU de branche (convention collective unique étendue), censée être signée fin 2002 selon le calendrier établi paritaire-ment. Ces interrogations sont d'autant plus légitimes que nous assistons à des propositions salariales bien en deçà des attentes des professionnels, de la part des deux représentants patronaux signataires des deux principales conventions du secteur, à savoir la FIEHP et l'UHP.

La CFDT refuse les deux propositions actuelles des chambres patronales FIEHP et UHP, en date des 19 et 20 avril 2001.

Deux raisons majeures à ce refus :

- Dès le 1^{er} juillet 2001, les premiers coefficients des deux conventions se retrouveront **inférieurs au SMIC...**
- Ces propositions laissent de côté certaines catégories de personnel (administratifs, généraux, techniques...) et ne vont donc pas dans le sens de l'harmonisation indispensable entre les rémunérations pratiquées par le secteur public et celles du secteur privé.

Des arguments financiers peu convaincants

Par ailleurs, la CFDT s'étonne que systématiquement, les chambres patronales fassent peser le coût des augmentations des rémunérations sur la trésorerie des cliniques privées, arguant de la difficulté d'obtenir de l'État des revalorisations suffisantes de leurs tarifs. Les chambres patronales ne sont visiblement pas conscientes de l'impact sur la situation économique des établissements de différents facteurs, comme la fuite des personnels vers d'autres secteurs, l'éclatement social provoqué par des mesures catégorielles, le coût des heures supplémentaires demandées au personnel et celui de l'embauche massive d'intérimaires. Sans parler des avantages alloués aux soignants venant de l'étranger (remboursement du transport, des loyers, financement de cours de remise à niveau en français...). Les chambres patronales ne semblent pas non plus réaliser les conséquences désastreuses provoquées par la fermeture des services... N'assiste-t-on pas à des décisions quelque peu incohérentes ???

Les engagements du 4 avril non respectés

Le 4 avril 2001, les chambres patronales ont signé un accord d'augmentation des tarifs des cliniques avec les pouvoirs publics. Dans le protocole annexé à cet accord était prévue une enveloppe spécifique dédiée à réduire les incohérences de rémunérations entre secteur public et secteur privé, et à favoriser la mise en œuvre des mesures sociales de la prochaine CCU.

La CFDT exige que cette enveloppe soit utilisée comme le prévoyait l'accord du 4 avril.

Pour l'avenir social des salariés de la branche, et pour l'avenir économique des établissements du secteur privé, la CFDT demande instamment aux chambres patronales :

- **de respecter les engagements** pris avec les pouvoirs publics et avec les partenaires sociaux, dans le cadre des accords signés en juillet 2000 et en avril 2001, et d'agir en conséquence,
- **de revaloriser les rémunérations de tous les salariés**, comme le prévoient les dispositions sur l'harmonisation des grilles salariales,
- **d'établir un calendrier précis** des mesures pluriannuelles de rattrapage des rémunérations public-privé (et de le respecter bien sûr),
- **d'accélérer le chantier capital** pour notre secteur, que représente la constitution de la CCU (convention collective unique étendue).